

lesse et les contribuables à faibles revenus, à se procurer des maisons.

Dans ce groupe il y a une catégorie de gens dont la loi actuelle ne tient aucun compte. Je veux parler des personnes seules, célibataires, vieilles demoiselles, veufs et veuves. On n'a pas prévu d'habitation collective pour ce groupe de personnes. La loi devrait renfermer des dispositions spéciales à leur égard. A Oliver, en Colombie-Britannique, les citoyens se sont rendu compte qu'il était difficile de se loger convenablement, notamment en invoquant la loi nationale sur l'habitation. Ensemble, ils ont donc conçu le projet d'une maison pour les vieillards, une maison vraiment digne de ce nom. La "Société des citoyens âgés" d'Oliver et de la région m'a envoyé une lettre m'exposant ce qu'à son avis, le gouvernement fédéral devrait faire pour lui venir en aide. En voici un passage:

Ce que nous demandons, c'est que le gouvernement fédéral autorise un octroi ou un prêt, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, qui représente un tiers du coût de la construction, ce prêt étant consenti à un taux d'intérêt modeste et étant remboursable à longue échéance. Trois et demi ou quatre pour cent par an seraient, en l'occurrence des taux d'intérêt modestes.

Plus loin il dit encore que la part de la population dans cet immeuble, pour ainsi dire entièrement perçue maintenant, est d'un tiers, tandis que le gouvernement provincial fait cadeau du second tiers du coût de construction de l'édifice. La population estime que le gouvernement fédéral devrait au moins contribuer un tiers de la somme sous forme d'un prêt à bas taux d'intérêt, mais dans les termes actuels de la loi il n'y a aucune disposition à cet effet. Je pense qu'il faudrait s'occuper de ce groupe de citoyens, et j'estime que le Gouvernement s'en tire encore à bon compte puisque le gouvernement provincial débourse un tiers et la localité un tiers, alors qu'on ne lui demande que de prêter l'autre tiers. J'insiste auprès du ministre pour que le sort des célibataires canadiens ne soit pas négligé.

D'après le programme qu'ils ont établi à Oliver, ils auront un concierge. Le coût individuel de l'entretien des vieillards pensionnés se trouvera considérablement réduit, car ils logeront dans un seul immeuble, ou tout sera groupé: système de chauffage, cuisine et le reste, au lieu de demeurer dans une vingtaine de cabanes ou de maisons distinctes comme à l'heure actuelle. Non seulement leur coût de vie serait moins élevé par tête, mais ce pourrait être une vraie bénédiction pour ces gens, car on leur donnerait des soins médicaux. Ils jouiraient des avantages d'un foyer. Par-dessus tout, les vieillards ont besoin de compagnie. Un tel foyer leur en offrirait.

Le député de Vancouver-Sud a parlé d'une entreprise analogue à celle qui fonctionne déjà en Suède et qui offre des loyers à \$4 par mois. Si on peut le faire dans ce pays, je suis convaincu que le Canada pourrait faire de même. Mais voici pour le Gouvernement une occasion de commencer à peu de frais, voire sans qu'il en coûte un sou. Il suffirait de modifier la loi pour permettre de consentir un prêt à cette entreprise communautaire et coopérative. C'est une entreprise sans but lucratif. Les bénéfices éventuels sont affectés au foyer afin de procurer du confort et un meilleur niveau de vie.

Je crois que c'est une façon magnifique pour les petites villes du Canada,—de Colombie-Britannique ou de l'Ontario,—de loger les gens dans ces conditions idéales. Je crois que nous devrions encourager les efforts communautaires de ce genre, par lesquels une collectivité s'occupe de lancer l'idée, de réunir les fonds, manifeste une véritable sympathie à l'égard de ses vieillards et le désir de leur fournir un foyer convenable. Je sais que les municipalités apporteront leurs concours, mais elles ont beaucoup de dépenses et leurs possibilités sont limitées. Par suite, à Oliver, la municipalité a confié la chose aux citoyens, ces derniers jouent le rôle que la municipalité joue normalement. Je prie instamment le ministre de songer à modifier la loi de manière à prescrire qu'un prêt de ce genre puisse être mis à la disposition de ces localités.

L'autre lettre dont j'ai parlé vient du préfet de Summerland, petite ville très prospère de la Colombie-Britannique et semblable à plusieurs autres petites villes de notre province. Nous ne nous inquiétons pas sérieusement des zones à l'abandon. Les villes sont probablement trop nouvelles pour cela. Nous avons de petites régions que nous considérons comme des zones à l'abandon. Des régions pourraient avec le temps devenir des zones à l'abandon, si nous n'en empêchions pas l'expansion. A cette fin, le Gouvernement pourrait accorder une aide importante en assurant l'aménagement qui convient et en accordant des fonds pour exécuter ces plans.

Il y a à Summerland une région non aménagée qu'on pourrait acheter assez bon marché et qui pourrait être mise en valeur à un prix raisonnable, à condition qu'on établisse les services nécessaires comme l'eau, l'éclairage et d'autres services que la municipalité serait obligée d'assurer. Tel est le problème qui se pose aux municipalités qui participent à ce programme. Elles sont à court d'argent et, à moins qu'on ne leur vienne en aide, elles ne pourront y prendre part.

J'aimerais donner lecture de quelques observations du préfet. Les gens espèrent